



séminaire départemental du 12 septembre : école et ruralité

En préambule le SNUipp.FSU65 voudrait manifester son incompréhension du fait que les enseignants, et tous les personnels de l'EN, n'aient pas été associés es qualité aux débats sur la refondation de l'école initiés par le Ministre de l'Education Nationale. Seules leurs organisations syndicales auront été consultées.

Il nous semble indispensable que l'institution, elle-même, puisse débattre collectivement pour contribuer à un projet qui puisse trouver une large adhésion des personnels.

La FSU est très attachée à la démarche démocratique à tous les niveaux de décision.

Si nous partageons et salvons la volonté publique de reconstruire rapidement un projet de qualité pour l'école de la République, la précipitation et les modalités avec lesquelles la concertation se met en œuvre nous laissent dubitatifs.

On ne peut avoir l'ambition de refonder l'école de la République malgré ou contre les professionnels qui la font vivre.

Ce projet est l'occasion pour le pays de se rassembler et de se retrouver autour d'objectifs partagés.

Il serait grandement dommageable de ne pas y consacrer les moyens nécessaires.

Une précision : dans cette intervention quand nous parlons d'école rurale, il faut entendre école en milieu rural et école en zone de montagne. D'autre part, nous ne parlerons pas des rythmes scolaires car ils ne concernent pas spécifiquement l'école rurale.

Le temps qui nous a été imparti pour travailler à une contribution approfondie ayant été très court, le SNUipp.FSU65 se bornera à souligner aujourd'hui quelques aspects qui nous semblent essentiels, en se plaçant du point de vue des personnels :

- sortir de la logique de court terme pour tout ce qui concerne les éventuelles modifications de structure en terme de carte scolaire. Devoir défendre chaque année une école contre une éventuelle fermeture de classe, mobilise du temps, de l'énergie et crée de l'angoisse. Cela ne permet pas de se projeter dans l'avenir et de stabiliser les équipes pour construire des projets dont on ne sait pas si on pourra les mener avec ceux qui les ont élaborés et avec les moyens qui existaient au moment de leur conception. Une contractualisation sur 5 ans avec une évaluation au bout de 3 pour déterminer l'évolution à l'issue du contrat. Prendre en compte les enfants de 2 ans dans les prévisions pour l'établissement de la carte scolaire.

- l'école rurale présente de nombreux atouts : c'est une structure de petite taille, qui permet à chacun, élèves, personnels, familles, élus, de trouver sa place et de nouer des liens de partenariat de qualité. Elle bénéficie souvent d'effectifs considérés à tort comme insuffisants, parce qu'ils sont plus faibles que dans le secteur urbain. Elle bénéficie de son ancrage dans un territoire partagé par tous et vécu par tous. Les références à leur environnement que les enseignants utilisent pour construire les

apprentissages qu'ils proposent à leurs élèves sont connues de tous et facilitent le partage commun de connaissances. Elle bénéficie de l'introduction des TICE permettant également une ouverture sur le monde éloigné. Elle bénéficie des partenariats avec des acteurs culturels intervenant sur l'ensemble des territoires du département, rompant le fameux isolement que l'on oppose souvent à l'école rurale.

- s'appuyer sur les études qui ont été réalisées pour sortir de l'idée que l'école rurale doit forcément se mettre en réseau (RPI) pour améliorer la qualité de l'enseignement qui y est dispensé. Je vous renvoie aux recherches menées dès 1993 par la DEPP à partir des évaluations CE2 et 6e et qui ont montré une bonne réussite des élèves des écoles rurales, plutôt meilleure qu'ailleurs. Ces résultats ont été confirmés par les travaux de l'Observatoire de l'école rurale réalisés sur des suivis de cohorte dans six départements. La bonne réussite se confirme jusqu'au collège. Pour le lycée, la problématique se pose différemment. Par ailleurs, indiscutablement, on a pu montrer que l'école rurale est moins discriminante socialement. C'est-à-dire que les élèves les plus défavorisés réussissent plutôt mieux qu'ailleurs. La mise en réseau devrait se faire sur la base de projets et non exclusivement sur une organisation différente des structures. D'autant que les travaux de l'IREDU ont montré que les classes à cours doubles ne sont pas forcément plus favorables aux acquisitions que les classes multi-niveaux avec des effectifs moins lourds.

- prendre en compte la spécificité de l'enseignement dans les classes à multi-niveaux dans le cadre de la formation initiale et continue des enseignants. Favoriser l'implantation de maîtres-formateurs dans ces écoles. Recréer des postes de conseillers pédagogiques de spécialité qui intervenaient largement dans le secteur rural, notamment pour aider à monter des projets d'ouverture dans le domaine culturel ou sportif.

- implanter les postes de RASED nécessaires à la prise en charge des élèves en difficulté, alors que les temps de déplacement de ces collègues sur des territoires étendus ampute le temps effectivement disponible pour l'aide aux élèves.

- la qualité de vie permise par l'école de proximité en milieu rural, même si les familles qui s'y installent peuvent avoir des demandes de services péri scolaires liées à leurs contraintes professionnelles, doit être préservée. Demander à des enfants très jeunes de passer un temps important dans des transports collectifs pour se rendre à l'école ne nous semble pas aller dans ce sens.

- les inégalités territoriales, que ce soit en terme d'équipement, de qualité des locaux, des personnels communaux, des dotations budgétaires de fonctionnement, ou d'accompagnement péri-scolaire, créent de nombreuses inégalités entre les écoles. Dans un rapport en 2009, la Cour des Comptes pointe l'empilement de divers dispositifs d'accompagnement qui, parfois, empiètent sur le temps scolaire. « A supposer que ces dispositifs soient efficaces, encore faudrait-il, pour que l'objectif soit atteint, que ces compléments à la scolarité soient offerts à tous les élèves. Ce n'est pas le cas. Les communes, de tailles très diverses, n'ont ni les mêmes moyens, ni les mêmes priorités. Et la Cour indique que dans les petites communes rurales, l'offre se réduit souvent à la garderie. Pour que de tels écarts « ne remettent pas en cause l'égalité des chances » la Cour recommande à l'Etat de définir un cahier des charges national « des services ou prestations attendues dans le cadre de l'accompagnement scolaire ». Si la Cour, favorable à des établissements gestionnaires, appelle à une rénovation des

relations entre le MEN et les communes, elle demande en conclusion que l'égalité des élèves devant le service public soit préservée et que soit défini et publié « un cadre recensant l'intégralité des moyens qui sont nécessaires au bon accomplissement de la mission de l'école ».

Pour le SNUipp.FSU65, il est nécessaire de mettre en place un système de péréquation financier entre les communes, abondé par l'Etat, de façon à ne pas discriminer les élèves en fonction de leur territoire de résidence.

- l'école au cœur d'un territoire. Les territoires ruraux constituent, par nature, un terreau favorable au renouvellement des pratiques éducatives. La décentralisation donne aux collectivités territoriales des marges de manœuvre nouvelles, qui, si elles sont acceptées et accompagnées par l'Etat, peuvent se révéler bénéfiques pour les élèves, les personnels et l'ensemble de la communauté. La mobilisation des parents, des enseignants et des habitants démontre que ces territoires s'organisent souvent autour de leur école. L'école est alors un lieu de vie où peuvent se conjuguer culture, connaissance, accès au monde réel et aux métiers, confiance, brassage de proximité, transmission intergénérationnelle, coopération, individuation, valeurs collectives, socialisation, qui génèrent un effet positif sur l'intégration sociale et la réussite scolaire.

Pour finir, il faut que chacun respecte son champ de compétences et que des contraintes matérielles, ou des objectifs politiques, ne viennent pas empêcher les décisions ou les demandes des équipes pédagogiques, qui elles travaillent pour permettre la réussite de tous les élèves qui leurs sont confiés.

A condition de leur en donner le temps et les moyens.

